



COMITÉ DU 25 OCTOBRE 2021				
DÉLIBÉRATION N°	C2021	10	20	08

- Date d'envoi de la 1<sup>ère</sup> convocation à la réunion du 20/10/2021 : 14/10/2021
- Réunion du 20/10/2021 : absence de quorum constatée (28 membres présent.e.s, 11 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 24 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2<sup>de</sup> convocation à la réunion du 25/10/2021 : 21/10/2021
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents : 04<sup>1</sup>
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 59

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20211025-C20211020\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021

Publication : 26/10/2021

## RESSOURCES HUMAINES CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS



Le Co

mité du SMEDAR,

- Vu la 1<sup>ère</sup> convocation adressée le 14/10/2021 aux membres du Comité en vue de la réunion du 20/10/2021 ;
- Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 20/10/2021,
- Vu la 2<sup>de</sup> convocation adressée le 21/10/2021 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 25/10/2021 ;
- Vu les articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu l'exposé de Jean-François TIMMERMAN, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- Qu'après analyses des possibilités de promotion interne au titre de l'année 2021 et inscription sur la liste d'aptitude établie par le Président du Centre de Gestion 76 ;
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;

<sup>1</sup> En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2<sup>de</sup> réunion de convocation.

**Décide à l'unanimité :**

- De modifier le tableau des effectifs joint en annexe comme suit :

<b>Création</b>	<b>Suppression</b>	<b>Date d'effet</b>
1 poste de rédacteur	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/11/2021
1 poste d'agent de maîtrise	1 poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/11/2021
1 poste de technicien	1 poste de technicien contractuel	01/11/2021

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ

**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°C20211020\_08 : Tableau des effectifs au 01/11/2021**

Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	L'agent travaille-t-il à temps complet ?	L'agent occupe-t-il un emploi permanent ?	Nature du contrat	Nature du contrat	Code secteur	Rémunération de l'agent en euros annuels bruts	Indice de l'agent ou chevron.	Motif du contrat de l'agent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Collaborateur de cabinet					art 110						1	1
Directeur Général des Services	A	oui	oui	emploi fonctionnel	art 47			HEC3			1	1
Directeur Général Adjoint des Services											0	0
ingénieur général											0	0
ingénieur en chef hors classe	A										0	0
ingénieur en chef	A										0	0
ingénieur hors classe	A										0	0
ingénieur principal	A	oui	oui								5	5
ingénieur	A	oui	oui								4	4
Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui								2	2
technicien principal de 2ème classe	B										1	1
technicien	B	oui	oui								1	1
agent de maîtrise principal	C	oui	oui								16	16
agent de maîtrise	C	oui	oui								14	14
agent de maîtrise	C	oui	oui		art 3-3 2°			366			1	1
adjoint technique principal de 1ère classe	C	oui	oui								36	32,8
adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								41	40,8
adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui		art 3-2			376			1	1
adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui		art 3-3 2°			356			2	2
adjoint technique	C	oui	oui								39	37
adjoint technique	C	oui	oui	CDI				353			1	1
administrateur hors classe	A										0	0
directeur	A	oui	oui								0	0
attaché hors classe	A	oui	oui								1	1
attaché principal	A	oui	oui								4	4
attaché	A	oui	oui								3	3
attaché	A	oui	oui	CDI	art 3-4			567			1	1
rédacteur principal 1ère classe	B	oui	oui								5	5
rédacteur principal de 2ème classe	B	oui	oui								1	1
rédacteur	B	oui	oui								2	2
rédacteur	B	oui	oui		art 3-2			388			1	1
adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui								25	22,6
adjoint administratif principal de 2ème classe	C	oui	oui								13	12,6
adjoint administratif	C	oui	oui								3	2,5
											<b>225</b>	<b>216,3</b>